



Contrat location Couches Lavables

Nom :

Prénom :

Domicile :

Téléphone :

Mail :

Le kit de location comprend : Un kit naissance 20 changes.

Date du début de la location :/...../.....

Prix de la location :

1€/par couche et par semaine + achat d'un rouleau de papier de protection. + Caution (valeur réelle du set de location) :€ Neuf / Occasion et vétusté :%

Date du début de la location :/...../.....

Conditions générales de location/acquisition :

1. Durée : le présent contrat est prévu pour une durée illimitée. Il est résiliable chaque mois au plus tard 5 jours avant la date anniversaire en prévenant DEYZLAND par e-mail ou par téléphone. A la date anniversaire, la mensualité est considérée comme due.

2. Livraison et mise à disposition des couches : l'article est à retirer sur place à partir du moment où la 1ère mensualité, le chèque de caution et le présent contrat «signé par le client » ont été reçus par DEYZLAND. Une copie du présent contrat « signé par DEYZLAND» est jointe à l'expédition. Seule la date de mise à disposition fixée ci-dessus fait foi pour le présent contrat.

3. Paiement des mensualités : la 1ère mensualité est payée en même temps que le présent contrat signé, les autres mensualités sont à payer au plus tard 3 jours après la date anniversaire de mise à disposition des couches définie ci-dessus. Les mensualités peuvent être versées soit par chèque à l'ordre de DEYZLAND ou liquide. Ce contrat est un contrat de location et non un contrat de location vente, l'article reste la propriété de DEYZLAND.

5. Défaut de paiement : En cas de défaut de paiement d'une mensualité par le client au-delà du délai des 3 jours prévus au paragraphe 4, le chèque de caution sera encaissé par DEYZLAND. Dans ce cas DEYZLAND remboursera les mensualités déjà payées par le client moins 15€ de frais de gestion.

6. Résiliation : En cas de résiliation par le client pour quelques raisons que ce soit, mais selon les termes prévus au paragraphe 1, le client s'engage à restituer à ses propres frais les couches louées à DEYZLAND. Le chèque de caution sera alors retourné au client après réception des couches lavables et si elles ont été entretenues correctement. En cas de vétusté aggravée des couches, c'est-à-dire un taux de vétusté constaté bien supérieur à un usage et un entretien normal respectant les consignes d'entretien, DEYZLAND se réserve le droit d'appliquer un taux de vétusté supplémentaire applicable au remboursement total de la caution.

7. Clause de non responsabilité : En aucun cas et pour quelque raison que ce soit, DEYZLAND ne pourra être tenu responsable de problèmes résultant d'une mauvaise utilisation des couches lavables. L'utilisation des couches a été prévue dans le cadre d'une utilisation privée sous la responsabilité des parents. Je soussigné(e)

NOM/PRENOM :

avoir pris connaissance des conditions générales figurant dans ce contrat et les accepter sans réserve.

Fait à :

Le :

Signature du client

Signature Deyzland